

Rapport de la commission réfection chemin du Pâqueret.

Commune de Penthelaz

Préavis municipal no 74 – 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission chargée d'examiner la réfection du chemin du Pâqueret est constituée de

M. Ischi Pierre-André
M. Morel Bernard
M. Pellet Alain
M. Walti Fritz
M. Denereaz Pierre-Yves
M. Epars Pierre-Alain
M. Joseph Eric

S'est réunie une première fois le jeudi 27 janvier 2011 dans la salle de vote en présence de Mme Hautier Charroton Isabelle syndique, Mme Gay Crosier Isabelle et M. Mast Fredy municipaux, étaient excusés Messieurs Morel Bernard et Pellet Alain.

Chacun de vous ici présent a pris connaissance du contenu du préavis précité, il est donc inutile d'énumérer les motivations et les intentions de la Municipalité pour la réfection du chemin du Pâqueret.

Lors de cette première séance, il nous est apparu indispensable d'avoir un devis complémentaire pour la réalisation de la 2ème étape soit les 220 ml, en enrobé ACT 16 N épaisseur 7 cm tout comme la première étape.

Nous avons donc demandé à M. Mast, Municipal en charge du dossier de bien vouloir nous fournir ledit document et de nous reconvoquer afin de l'examiner.

A nouveau réunis le jeudi 17 mars dans la salle de municipalité en présence de Mme Gay Crosier Isabelle et de M. Mast Fredy, municipaux, étaient excusés Messieurs Morel Bernard, Walti Fritz et M. Denereaz Pierre-Yves absent.

La municipalité étant convaincue qu'un gravillonnage bicouche est suffisant, et ne voulant pas engager 100'000. -- pour ces travaux, elle a décidé de maintenir le préavis n° 74-2011 tel que présenté.

La commission, soucieuse de prendre en compte les remarques des riverains et bordiers du chemin du Pâqueret et afin d'éviter un report de ces travaux aux Calendes Grecques, demande à la municipalité de bien vouloir négocier à la baisse les tarifs appliqués par l'entreprise Membrez Sa ou de demander un devis comparatif, en effet les prix unitaires nous paraissent surfaits, de plus lors du déneigement, une attention toute particulière devra être portée à ce chemin.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthelaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 74-2011 et du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le conseil communal de Penthelaz dans sa séance du 11 décembre 2006, sous référence n° 502, « diverses routes cantonales ou communales », pour un total de 322'500.-, et que le plafond d'endettement se situe à 14,2 millions sur 20 millions de francs autorisé

Décide

1 d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux de réfection du chemin du Pâqueret.

2 d'accorder à la Municipalité un crédit total brut de CHF 77'400. -- TTC pour ces travaux.

3 d'amortir le montant total par prélèvement sur le fonds de réserve pour travaux d'utilité publique (9.282.06)

4 de financer cette dépense par la trésorerie courante.

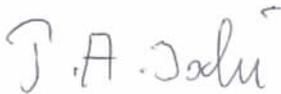
PENTHALAZ, le 4 avril 2011.

Le rapporteur, les membres :

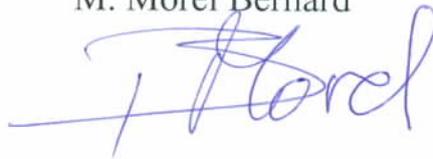
JOSEPH Eric, rapporteur



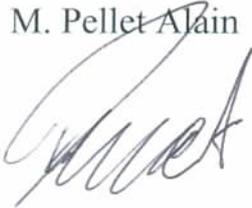
M. Ischi Pierre-André



M. Morel Bernard



M. Pellet Alain



M. Walti Fritz



M. Denereaz Pierre-Yves



M. Epars Pierre-Alain

